

Rapport annuel 2020

concernant

la perception, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons

Version:	1.0
Statut:	approuvé
Date:	3 septembre 2021

Sommaire

Préambule.....	3
1. Perception et utilisation de la taxe.....	3
1.1. Recettes et rétrocessions.....	3
1.2. Utilisation.....	4
1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé.....	4
1.2.2. Activités d'information.....	6
1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités.....	8
2. Rapport financier.....	9
2.1. Bilan.....	9
2.2. Compte du fonds.....	10
3. Séries temporelles.....	13
3.1. Recettes nettes de la TEA.....	13
3.2. Tarif de l'indemnité standard.....	14
3.3. Quantité collectée.....	15
3.4. Types de collecte et de valorisation.....	16
3.5. Utilisation des moyens.....	17

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2002, une taxe d'élimination anticipée est prélevée sur les emballages en verre pour boissons. L'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621) règle la remise et la reprise de ces emballages destinés à l'utilisation en Suisse, ainsi que le financement de l'élimination de ceux-ci. Les producteurs qui remettent des emballages en verre vides pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que les importateurs qui importent de tels emballages doivent verser une taxe d'élimination anticipée (TEA) à une organisation mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ATAG Organisations économiques SA effectue ce mandat en tant qu'organisation mandatée sous le nom de marque «VetroSwiss» pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La marque «VetroSwiss» est propriété de la Confédération suisse. Conformément à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), l'organisation a été mandatée par l'OFEV pour les années 2015 et 2016 dans le cadre d'une procédure de gré à gré ainsi que pour les années 2017–2021 dans le cadre d'une procédure ouverte.

Dans le cadre de ce mandat, l'organisation mandatée est considérée comme une autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (LPA, RS 172.021) et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'organisation mandatée rend compte régulièrement à l'OFEV de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (rapports trimestriels). L'organisation mandatée doit remettre chaque année à son mandant, pour approbation, un concept et un budget pour les activités prévues l'année civile suivante. Toutes les utilisations de la taxe sont soumises à l'approbation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

1. Perception et utilisation de la taxe

1.1. Recettes et rétrocessions

Les recettes de la TEA ont atteint 35,4 millions de francs en 2020, ce qui représente une augmentation d'environ 1,5% par rapport à l'année précédente. Avec quelque 1,5 million de francs, le montant des rétrocessions de la TEA était moins élevé que l'année précédente (-7,1%). Les recettes nettes de la TEA ont atteint environ 33,8 millions de francs, ce qui représente une augmentation d'environ 2,0% par rapport à l'année précédente.

	2020 (CHF)	2019 (CHF)
Recettes brutes TEA ¹⁾	35'390'705	34'855'030
Rétrocessions TEA sur les exportations	-1'540'772	-1'658'235
Recettes nettes TEA	33'849'933	33'196'795

1) Valeurs corrigées de l'année précédente.

Les montants de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) selon l'art. 9 de l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB) sont restés inchangés par rapport à l'année précédente et sont les suivants, par emballage:

- 2 centimes (contenance de 0,09 à 0,33 litre compris)
- 4 centimes (contenance de 0,33 à 0,60 litre compris)
- 6 centimes (contenance de plus de 0,60 litre)

La répartition pour l'année 2019 se présente comme suit:

	2020	
	(Pièces)	(CHF)
Total fabrication et importations	983'433'394	35'390'705
Contenance 0,09 - 0,33 litres	534'337'126	10'686'743
Contenance >0,33 - 0,60 litres	112'090'676	4'483'627
Contenance >0,60 litres	337'005'592	20'220'336
Total rétrocessions	40'804'943	1'540'772
Contenance 0,09 - 0,33 litres	12'424'348	248'487
Contenance >0,33 - 0,60 litres	20'527'529	821'101
Contenance >0,60 litres	7'853'067	471'184

1.2. Utilisation

1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé

Quantité de verre collectée

La quantité de verre usagé indemnisé a atteint 379'886 tonnes en 2020. Environ 72% de cette quantité a été collectée triée et 27% non triée. La quantité de verre récolté entier est restée à un niveau comparable à celui de l'année précédente et a représenté un peu plus d'un demi pour cent. Par rapport à l'année précédente, on constate une augmentation d'environ 23'596 tonnes (+ 6.6%).

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)	2020		2019	
			(Tonnes)	(%)	(Tonnes)	(%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%	2'247	0.6%	2'427	0.7%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%	243'058	64.0%	223'378	62.7%
Tessons triés	Production de produits à haute valeur écologiques (tessons verts)	100%	30'599	8.1%	25'769	7.2%
Tessons non triés	Production de verre neuf (seulement bouteilles vertes) ou de produits écologiques	60%	103'878	27.3%	104'642	29.4%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%	104	0.0%	74	0.0%
Total ¹⁾			379'886	100%	356'290	100%

¹⁾ Valeurs corrigées de l'année précédente.

Taux de rétrocession (clé de répartition)

L'indemnisation varie en fonction du type de collecte et de valorisation du verre usagé. Cette tarification différenciée est destinée à promouvoir une valorisation à haute valeur. La clé de répartition suivante est appliquée depuis 2009:

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%
Tessons triés	Tessons blancs et bruns pour la production de verre neuf	100%
	Tessons verts pour la production de produits écologiques	100%
Tessons non triés	Production de verre neuf (possible seulement pour des bouteilles vertes) ou de produits écologiques	60%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%

Tarif de l'indemnité standard

Le système de la taxe d'élimination anticipée est basé sur le principe de la redistribution directe. Les recettes d'une année civile sont utilisées pour indemniser la quantité de verre usagé collectée la même année. Afin de pouvoir définir un taux d'indemnisation fixe pour 2 à 3 ans et garantir le versement des indemnités correspondantes, VetroSwiss dispose, depuis 2016, d'une réserve de fluctuation dans le fonds.

Compte tenu du capital du fonds au 31 décembre 2020 et sur la base des recettes d'exploitation et de la quantité de verre usagé à indemniser, le tarif de l'indemnité standard (taux de rétrocession de 100%) est resté inchangé à CHF 94.00 (hors TVA) par tonne.

Type de collecte	Taux de rétrocession (%)	Quantité 2020 (Tonnes)	Tarif de l'indemnité (CHF)	Indemnité 2020 (CHF)
Verre entier	100%	2'247	94.00	211'221
Tessons triés	100%	273'657	94.00	25'723'742
Tessons non triés	60%	103'878	56.40	5'858'733
	20%	104	18.80	1'949
Total ¹⁾		379'886		31'795'644

¹⁾ Le montant de l'indemnité dans les comptes du fonds comprend des corrections supplémentaires de CHF 12'876.70 concernant l'année précédente.

Répartition par catégorie de destinataire

	Quantité 2020 (Tonnes)	Part (%)	Indemnité 2020 (CHF)
Communes	168'655	44%	14'116'108
Périmètres	113'542	30%	9'503'268
Entreprises de valorisation/transporteurs	93'402	25%	7'817'583
Entreprises	4'285	1%	358'685
Total	379'886	100%	31'795'644

Charges

	2020 (CHF)	2019 (CHF)
Collecte, transport et traitement du verre usagé	31'808'521	29'788'571

1.2.2. Activités d'information

Dans sa communication, VetroSwiss met l'accent sur deux groupes cibles. D'une part, elle s'adresse à des organisations et des institutions pour la garantie d'un processus efficace et conforme aux prescriptions de recyclage du verre usagé. Cela comprend des communes, des périmètres, d'autres collecteurs de verre usagé, ainsi que des entreprises de valorisation du verre. D'autre part, le grand public est sensibilisé, au moyen de campagnes ciblées, à des aspects spécifiques du recyclage du verre.

Information et échanges avec des organisations impliquées

Manifestations et publications

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de coronavirus. En raison de cette situation extraordinaire, il n'a pas été possible de réaliser des visites guidées de Vetropack SA à Saint-Prex et de MISAPOR AG à Dagmersellen.

La 19^e édition du Courrier bouteille est parue en novembre 2020 dans les trois langues officielles avec un tirage total de 12'500 exemplaires.

Sensibilisation du grand public

Relations publiques

VetroSwiss a été présente avec des annonces dans des médias sélectionnés de toutes les régions linguistiques. En tant que membre de la Communauté d'intérêt pour un monde propre (IGSU), et en collaboration avec d'autres organisations de recyclage, VetroSwiss a informé sur le recyclage, comme durant les années précédentes, dans le numéro spécial «Saubere Schweiz» de juin 2020 du Handelszeitung, à travers des articles et des faits concrets.

Campagnes d'affichage

Des campagnes d'affichage ont été réalisées au printemps et en décembre. La campagne visuellement rafraîchie « Seul un tri correct permet un recyclage correct » a permis d'attirer l'attention sur les principales exigences liées à la collecte du verre usagé : les verres blanc,

brun et vert doivent être collectés séparément ; les bouteilles de couleur vont dans le verre vert ; le verre doit être rincé avant d'être collecté et les verres à boire ainsi que la porcelaine ne vont pas dans le conteneur de verre recyclé. Quelque 500 affiches ont été visibles pendant une semaine dans toute la Suisse, au printemps et en décembre.

Par ailleurs, des affiches placées sur des remontées mécaniques ont attiré l'attention des vacanciers sur le recyclage du verre usagé. 363 affiches ont été visibles sur 52 remontées mécaniques entre décembre 2019 et novembre 2020.

Cinémas en plein air

Les écrans géants sont particulièrement présents. Entre juin et septembre, des spots publicitaires pour le recyclage du verre usagé ont pour la première fois été projetés dans 20 cinémas en plein air, dans toutes les régions du pays.

Affiliations

Les affiliations sont conclues d'entente avec le mandant. Ce dernier peut demander une proposition séparée, comprenant un concept de l'organisation correspondante. VetroSwiss est membre des associations «Communauté d'intérêt pour un monde propre (IGSU)» et «Swiss Recycling». VetroSwiss est représentée dans les organes de ces deux organisations. On trouvera des informations détaillées sur celles-ci dans leurs sites Internet (www.igsu.ch, www.swissrecycling.ch).

L'affiliation à ces deux organisations permet à VetroSwiss de profiter de synergies avec d'autres organisations de recyclage, ce qui a un effet positif sur les coûts et l'efficacité.

Par ailleurs, VetroSwiss est également membre des organisations suivantes:

- Organisation Infrastructures communales (OIC)
- Communauté de travail de la branche suisse des boissons (ASG)
- Association suisse des distributeurs de boissons (ASDB)
- Association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG)

VetroSwiss entretient ces affiliations dans la perspective d'échanges avec le secteur et avec la politique ainsi qu'avec d'autres organisations de recyclage, afin de rester informée de l'évolution du marché et des objets politiques pertinents pour la réalisation du mandat relatif à la taxe d'élimination anticipée.

Charges

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les coûts des activités d'information ne doivent pas dépasser 10% des recettes annuelles de la taxe. Les coûts présentés comprennent toutes les contributions annuelles et liées à des projets d'organisations, les coûts de tiers ainsi que les prestations propres de l'organisation mandatée.

	2020		2019	
	(CHF)	% ¹⁾	(CHF)	% ¹⁾
Activités d'information	1'133'716	3%	1'161'023	3%

¹⁾ Part aux recettes brutes de la TEA.

1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités

Charges

	2020 (CHF)	2019 (CHF)
Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	1'039'119	1'072'568
Coûts administratifs	868'370	862'279
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	114'439	169'741
Gain/perte financier	56'310	40'548

2. Rapport financier

2.1. Bilan

(Version courte)

	31.12.2020 (CHF)	31.12.2019 (CHF)
ACTIFS		
Liquidités	18'898'145	20'283'342
Créances de livraisons et de prestations	19'910'032	16'629'561
Corrections de valeurs de créances de livraisons et de prestations	-955'750	-1'089'250
Autres créances à court terme	926'793	808'987
Total actifs circulants	38'779'221	36'632'640
Total ACTIFS	38'779'221	36'632'640
PASSIFS		
Engagements de livraisons et de prestations	31'902'394	29'748'070
Comptes de régularisation passifs	16'000	16'000
Total engagements à court terme	31'918'394	29'764'070
Avoir du fonds au 1.1	6'868'570	5'946'388
Augmentation/diminution	-7'743	922'182
Avoir du fonds au 31.12	6'860'827	6'868'570
Total PASSIFS	38'779'221	36'632'640

2.2. Compte du fonds

(structuré par activités)

	2020 (CHF)	2019 (CHF)
Recettes TEA	35'390'705	34'855'030
Rétrocessions TEA sur les exportations	-1'540'772	-1'658'235
Pertes sur débiteurs/variation du ducroire/frais et intérêts pour encaissements	123'680	-252'451
Total produits d'exploitation	33'973'613	32'944'344
Collecte, transport et traitement du verre usagé	-31'808'521	-29'788'571
Activités d'information	-1'133'716	-1'161'023
Coûts administratifs	-868'370	-862'279
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	-114'439	-169'741
Total charges d'exploitation	-33'925'046	-31'981'614
Résultat financier	-56'310	-40'548
Augmentation/diminution du fonds	-7'743	922'182

2.3. Rapport de l'organe de révision

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 561
3000 Bern 22
T +41 (0)31 336 14 14
www.roethlisbergerag.ch

Partnergeseellschaft

G+S Treuhand AG 
Bern

 Mitglied von EXPERTsuisse

A member of
 cpaai

Rapport de l'auditeur à la mandatée pour le prélèvement, la gestion et l'utilisation des TEA sur les emballages pour boissons en verre sur le décompte de

VetroSwiss, Berne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit du décompte de VetroSwiss, comprenant le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de la mandatée

La responsabilité de l'établissement du décompte, conformément aux dispositions légales et au contrat du 20/31 octobre 2016 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée, incombe à la mandatée. Cette responsabilité comprend l'établissement du décompte afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la mandatée est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le décompte. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le décompte ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le décompte. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le décompte puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du décompte dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le décompte pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est conforme à la loi suisse et au contrat du 20/31 octobre 2016 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée.

Berne, le 5 août 2021 fk/kz
135210_RB_oR_2020.f

Dr. Röchlisberger AG

Fabio Krieger
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur
(Responsable pour la révision)

René Peterhans
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur

• Décompte 2020 (bilan et compte de pertes et profits)
Somme du bilan CHF 38'779'220.86 / Résultat de l'exercice -CHF 7'743.03

3. Séries temporelles

3.1. Recettes nettes de la TEA

	Recettes nettes (CHF)	Evolution (%)
2020	33'849'933	115.0%
2019	33'196'795	112.8%
2018	32'470'684	110.3%
2017	31'953'430	108.6%
2016	31'287'834	106.3%
2015	31'457'082	106.9%
2014	31'362'106	106.5%
2013	30'864'714	104.9%
2012	30'984'027	105.3%
2011	31'879'377	108.3%
2010	31'463'491	106.9%
2009	30'640'639	104.1%
2008	29'924'132	101.7%
2007	30'455'538	103.5%
2006	29'505'056	100.2%
2005	29'500'632	100.2%
2004	29'353'165	99.7%
2003	29'434'387	100.0%
2002	24'965'057	-

3.2. Tarif de l'indemnité standard

	Tarif de l'indemnité standard (CHF)	Evolution (%)
2020	94.00	89.5%
2019	94.00	89.5%
2018	91.00	86.7%
2017	91.00	86.7%
2016 ⁴⁾	91.00	86.7%
2015 ³⁾	99.00	94.3%
2014	93.50	89.0%
2013	93.50	89.0%
2012	96.00	91.4%
2011	100.00	95.2%
2010	101.00	96.2%
2009	100.00	95.2%
2008	99.00	94.3%
2007	107.00	101.9%
2006 ²⁾	105.00	100.0%
2005 ²⁾	108.00	102.9%
2004 ²⁾	117.00	111.4%
2003	105.00	100.0%
2002 ¹⁾	82.35	-

¹⁾ En 2002, 3 millions de francs ont été versés dans un fonds au titre de réserve pour distributions futures.

²⁾ En 2004 - 2006, 1 million de francs ont été retirés, chaque année, du fonds de réserve pour distributions futures et versés.

³⁾ En 2015, une indemnité exceptionnelle de 5,50 francs par tonne a été versée en plus de l'indemnité standard.

⁴⁾ En 2016, 265'000 francs suisses ont été affectés au fonds en tant que réserve pour distributions futures.

3.3. Quantité collectée

	Quantité collectée (Tonnes)	Evolution (%)
2020	379'886	128.9%
2019	356'290	120.9%
2018	352'074	119.4%
2017	344'089	116.7%
2016	342'476	116.2%
2015	334'811	113.6%
2014	329'980	111.9%
2013	331'845	112.6%
2012	324'729	110.1%
2011	321'554	109.1%
2010	318'301	108.0%
2009	315'974	107.2%
2008	310'287	105.2%
2007	305'000	103.5%
2006	302'080	102.5%
2005	293'822	99.7%
2004	298'839	101.4%
2003	294'814	100.0%
2002	283'752	-

3.4. Types de collecte et de valorisation

	Verre entier	Tessons triés	Tessons non triés	
		(Pour verre neuf ou produits écologiques)	(Pour verre neuf ou produits écologiques)	(Autre valorisation)
2020	0.6%	72.1%	27.3%	0.0%
2019	0.7%	69.9%	29.4%	0.0%
2018	0.6%	71.3%	27.9%	0.1%
2017	0.8%	71.4%	27.8%	0.1%
2016	1.2%	70.6%	28.0%	0.1%
2015	5.7%	66.0%	28.1%	0.1%
2014	1.2%	71.4%	27.2%	0.2%
2013	1.4%	70.4%	28.2%	0.03%
2012	1.2%	70.1%	28.7%	0.04%
2011	1.3%	70.7%	27.9%	0.03%
2010	1.6%	69.6%	28.7%	0.2%
2009	1.5%	69.8%	28.5%	0.2%
2008	1.5%	69.7%	25.9%	3.0%
2007	1.6%	68.9%	24.0%	5.5%
2006	1.8%	68.8%	20.2%	9.2%
2005	2.3%	66.4%	19.2%	12.1%
2004	2.4%	62.9%	2.9%	31.7%
2003	2.3%	62.0%	3.0%	32.7%
2002	2.2%	59.2%	2.6%	36.0%

3.5. Utilisation des moyens

	Collecte, transport et traitement du verre usagé	Activités d'information	Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités
2020	93.6%	3.3%	3.1%
2019	93.0%	3.6%	3.3%
2018	92.4%	4.0%	3.6%
2017	91.9%	4.3%	3.8%
2016	90.7%	4.9%	4.4%
2015	91.4%	3.8%	4.9%
2014 ¹⁾	93.6%	3.7%	2.6%
2013	91.4%	5.3%	3.3%
2012	91.8%	4.9%	3.3%
2011	92.3%	4.5%	3.2%
2010	92.4%	4.4%	3.2%
2009	92.5%	4.3%	3.1%
2008	92.2%	4.5%	3.3%
2007	92.4%	4.5%	3.1%
2006	92.7%	4.0%	3.4%
2005	92.2%	4.6%	3.2%
2004	93.4%	3.5%	3.1%
2003	92.5%	4.5%	2.9%
2002	89.8%	6.6%	3.6%

¹⁾ Déplacement partiel des coûts de l'année 2014 sur l'année 2015, y c. la part des coûts de traitement de l'organisation précédente ainsi que les coûts pour la restructuration de l'organisation.